

/// LES DROITS CULTURELS

\ PRÉAMBULE

De nombreuses bibliographies, listes de ressources sur les droits culturels existent en ligne.

Aussi avons-nous choisi, dans cette fiche Mémo, de vous fournir des repères (sites ressources, personnes référentes...) qui permettront de vous orienter dans votre recherche de références et de lectures sur les droits culturels.



SOMMAIRE

Textes de référence	2
Sites ressources	6
Personnes référentes	7
Ressources incontournables	8
Droits culturels et collectivités	9
Structures de création et de diffusion et droits culturels	10

N.B. : Les liens vers les documents en ligne sont activés via le titre de la référence.

DÉFINITION DES DROITS CULTURELS

La Déclaration de Fribourg décline ainsi les droits culturels :

- la liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- la liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
- le droit de connaître les patrimoines,
- le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
- le droit à l'éducation,
- le droit à une information adéquate,
- le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques.

Source : Déclaration de Fribourg, 2007.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Article 103 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Appelée Loi NOTRe) Legifrance, 7 août 2015.

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. »

Culture et développement : rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture Nations Unies, 26 juillet 2011. 23 p.

Rapport au conseil des droits de l'homme de l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels

**Farida Shaheed
Haut Commissariat aux droits de l'homme,
Nations Unies, 2011**

L'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels soumet le présent rapport en application de la

résolution 10/23 du Conseil des droits de l'homme.

Dans le présent rapport, l'Experte indépendante étudie dans quelle mesure le droit d'avoir accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent fait partie du droit international des droits de l'homme. Soulignant la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme des questions relatives au patrimoine culturel, l'Experte indépendante examine la notion de patrimoine culturel du point de vue des droits de l'homme et dresse une liste non exhaustive de questions relatives aux droits de l'homme liées au patrimoine culturel. Le rapport comprend une compilation de références du droit international relatives aux droits des personnes et des communautés en matière de patrimoine culturel, ainsi qu'une synthèse des renseignements reçus au sujet d'initiatives nationales. Il contient en outre une analyse du droit d'avoir accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent, en particulier de son contenu normatif, des obligations des États en la matière et des limitations possibles. La dernière partie comprend des conclusions et des recommandations.

Conclusions du Conseil sur la contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020

Conseil de l'Union Européenne, 15 juin 2011. 4 p.

Rapport au Conseil des droits de l'homme de l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels

**Farida Shaheed
Haut Commissariat aux droits de l'homme, Nations Unies, 2010**

Dans ce premier rapport au Conseil des droits de l'homme, l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels donne un aperçu préliminaire du cadre conceptuel et juridique de son mandat. Se concentrant sur la difficulté de cerner la portée et le contenu des droits culturels, elle passe en revue les dispositions des instruments des droits de l'homme des Nations Unies en la matière et fait part de ses réflexions initiales au sujet de l'interaction entre le principe de l'universalité des droits de l'homme, la reconnaissance et la réalisation des droits culturels et la nécessité de respecter la diversité culturelle (chap. II). Consciente que plusieurs autres mécanismes des Nations Unies ont reçu des mandats ayant trait aux droits culturels, l'Experte indépendante s'est engagée à coordonner son action avec d'autres mécanismes (chap. III). L'Experte indépendante a aussi compilé une liste de points prioritaires qu'elle se propose d'examiner. Sa réflexion est axée autour de deux grands thèmes :

- a) les droits culturels, la mondialisation des échanges et de l'information, et les processus de développement; et
- b) la participation, l'accès et la contribution à la vie culturelle, sans aucune discrimination (chap. IV).

Le pouvoir de la culture pour le développement Unesco, 2010. 16 p.

La culture est, dans toutes ses dimensions, une composante essentielle du développement durable. En tant que domaine d'activité, elle contribue puissamment – par le biais du patrimoine matériel et immatériel, des industries créatives et des divers moyens d'expression artistique – au développement économique, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.

En tant que dépositaire du savoir, des significations et des valeurs qui imprègnent tous les aspects de notre vie, la culture détermine aussi la façon de vivre des êtres humains et les relations qu'ils ont les uns avec les autres aux niveaux local et mondial.

Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)

**Observation n°21 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 20 novembre 2009. 19 p.**

Agenda 21 de la culture

CGLU - Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis, janvier 2008. 15 p.

La déclaration de Fribourg sur les droits culturels Groupe de Fribourg 2007. 2 p.

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de «Groupe de Fribourg». La Déclaration de Fribourg s'inscrit à la suite de consultations et de travaux menés par les membres du Groupe, entre autres auprès de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie. Un projet de déclaration avait été co-édité en 1998 avec l'UNESCO, avec son commentaire article par article. La version actuelle se présente comme un texte issu de la «société civile», amélioré grâce au travail de nombreux observateurs de divers continents, réunis dans l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, lié à l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'UNESCO. Cette Déclaration sur les droits culturels rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments. Le lancement de la Déclaration a eu lieu les 7-8 mai 2007 au sein de l'Université de Fribourg et du Palais des Nations Unies à Genève, Suisse. Le texte proposé est parrainé par une cinquantaine de personnalités reconnues dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que par la plate-forme d'ONG.

Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation Commission européenne, 10 mai 2007. 15 p.

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

**Conseil de l'Europe
Conseil de l'Europe, Faro. 2005**

Les parties à la présente Convention conviennent :

- de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- de reconnaître une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel;
- de faire ressortir que la conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de la vie;
- de prendre les mesures nécessaires pour l'application des dispositions de la présente Convention en ce qui concerne :
 - l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle;
 - la meilleure synergie des compétences entre tous les acteurs publics, institutionnels et privés concernés.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Unesco, 20 octobre 2005. 122 p.

A noter Article 13 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Directives opérationnelles, Intégration de la culture dans le développement durable. 2009

Rapport mondial sur le développement humain : la liberté culturelle dans un monde diversifié

Nations Unies, 2004. 299 p.

Répondre aux attentes croissantes des personnes, qui souhaitent être incluses dans la société et qui demandent le respect de leur appartenance ethnique, de leur religion et de leur langue, demande bien plus qu'une démocratie et une croissance équitable. Cela requiert également des politiques multiculturelles qui reconnaissent les différences, prônent la diversité et encouragent les libertés culturelles, de sorte que chacun puisse choisir de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de prendre part au modelage de sa culture - pour que chacun puisse choisir d'être qui il est.

Ces dernières années, le Rapport sur le développement humain a fermement défendu l'idée qu'il s'agit là d'une question relative tant à la politique qu'à l'économie depuis la protection des droits de l'homme jusqu'au renforcement de la démocratie. Le développement humain tend avant tout à permettre aux personnes de mener le genre de vie qu'elles auront choisi et à leur fournir les outils et les opportunités leur permettant de faire ces choix.

Le Rapport de 2004 part de cette analyse, en examinant attentivement - puis en rejetant - les prétentions selon lesquelles les différences culturelles mènent nécessairement au conflit social, économique et politique, ou celles selon lesquelles des droits culturels inhérents devraient supplanter certains droits politiques et économiques. Au contraire, il fournit puissamment matière à trouver les manières de « nous délecter de nos différences », selon les mots de l'archevêque Desmond Tutu. Il met aussi en avant un certain nombre d'idées concrètes sur ce que signifie en pratique concevoir et mettre en œuvre des politiques relatives à l'identité et à la culture cohérentes avec les principes fondateurs du développement humain.

Le Rapport plaide en faveur du respect de la diversité et pour la construction de sociétés plus intégratrices en adoptant des politiques qui reconnaissent explicitement les différences culturelles – des politiques multiculturelles.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Unesco, 2003.

Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle

Unesco, 2 novembre 2001. 185 p.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Nations Unies, 16 décembre 1966

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

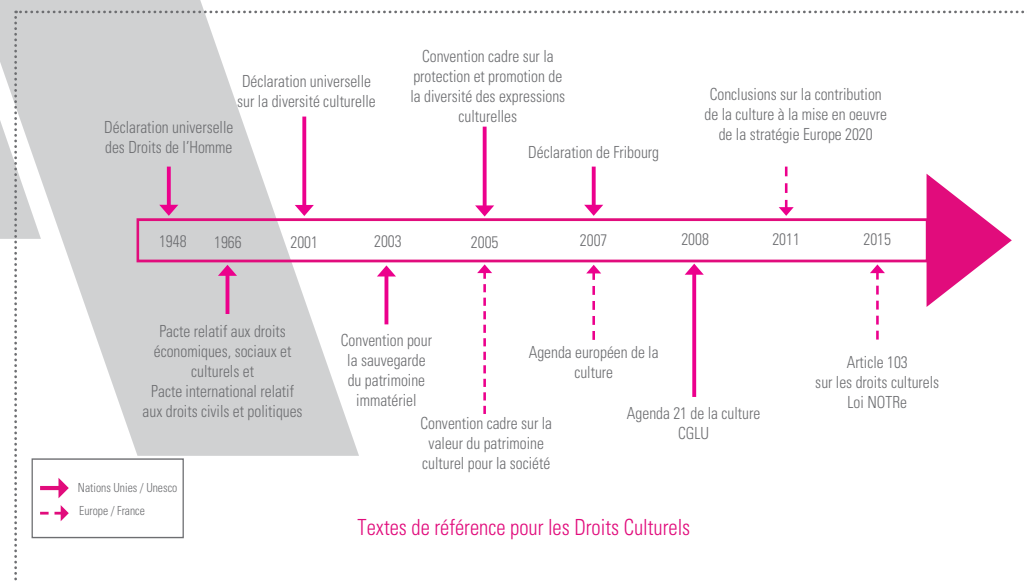
Nations Unies, 16 décembre 1966

Déclaration universelle des droits de l'homme

Nations Unies, 10 décembre 1948

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.



Culture & Démocratie

Association d'éducation permanente belge, plateforme de réflexion, d'observation et d'échange. Culture & Démocratie développe une approche critique du concept de culture, explore les questions de l'accès à la vie culturelle, de la participation culturelle, de la dimension culturelle des politiques publiques et des droits culturels.

Droits culturels : portail et réseau social Paideia 4D+

Site sur l'actualité des droits culturels mis en place par l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et réseau culture 21.

Les droits culturels : une nouvelle dynamique de sens pour l'action publique en Auvergne Le Transfo

Site compilant les comptes-rendus et vidéos des journées d'information sur les droits culturels ayant eu lieu en Auvergne en 2005.

Institut interdisciplinaire d'éthique et droits de l'homme Université de Fribourg

Quatre domaines font l'objet de recherche et d'enseignement à l'IIEDH dont le domaine de la diversité et droits culturels qui comprend notamment la recherche Paideia, les ressources culturelles du développement/démocratisation au Maghreb, les Greniers à mots, les indicateurs du droit à l'éducation de base au Burkina Faso, ainsi que les travaux réalisés au sein de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (créé en 2004).

Réseau Culture 21

Réseau Culture 21

Association indépendante créée en 2009, Réseau culture 21 se donne comme principaux objectifs de sensibiliser aux enjeux culturels du développement durable, d'identifier et de rendre visibles les acteurs et les démarches actives sur ces enjeux sur le territoire et de favoriser la coopération et l'échange de pratiques. À travers la promotion de démarches participatives, il encourage le décloisonnement du secteur culturel et souhaite favoriser la prise en compte de la transversalité de la culture dans les autres politiques publiques. Il s'appuie sur l'Agenda 21 de la culture et la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels pour développer ces missions.

Réseau culture 21 a entamé depuis 2011 une collaboration avec l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg et son Observatoire de la diversité et des droits culturels coordonné par Patrice Meyer-Bisch. Cette collaboration donne lieu à plusieurs projets autour des droits culturels, dont le programme Paideia développé à l'échelon local, national et européen.

ONU : droits culturels ONU

Droits de l'homme et diversité culturelle.

Unesco : la diversité des expressions culturelles Unesco

A NOTER

Pour suivre l'actualité des droits culturels :

- ➔ Le **#droitsculturels** sur les réseaux sociaux
- ➔ Page Facebook consacrée aux droits culturels gérée par Jean-Michel Lucas.

PERSONNES RÉFÉRENTES



Luc Carton

Philosophe et chargé de mission auprès de la Direction générale de la Culture du Ministère de la communauté française de Belgique depuis 2005. Il travaille au développement de l'évaluation des politiques culturelles, notamment au sein de l'Inspection générale pour la Culture. Depuis le début des années 90, il s'est impliqué dans de nombreux débats et réflexions autour de l'avenir de l'éducation populaire et du rôle de la culture dans la transformation sociale et politique, en France comme en Belgique.

Voir l'intervention de Luc Carton pour la rencontre « Réaliser les droits culturels dans les territoires ? » 27 mai 2014 à Villeurbanne : « Lire les territoires au regard des droits culturels : quels enjeux ? Intervention sur les centres culturels en Belgique » :



Jean-Michel Lucas (Alias Doc Kasimir Bisou)

> **Biographie et publications.**
Docteur d'État ès sciences économiques. Il met à profit son expérience dans l'administration culturelle (ancien directeur régional des affaires culturelles en Aquitaine, conseiller au cabinet du ministre de la Culture, Jack Lang, présidence d'associations de musiques actuelles...) et dans la recherche universitaire (maître de conférences à l'Université Rennes 2) pour s'engager dans la défense des droits culturels des personnes. Depuis janvier 2015, il est membre au Conseil Culturel de Bordeaux.



Patrice Meyer-Bisch

> **Biographie et publications.**
Philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg ; fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels.

Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier
Gazette des communes, 24 juillet 2015

Directeur de recherche au CNRS-CEPEL, le politologue Emmanuel Négrier suit à la loupe l'évolution des politiques culturelles. Rencontre en marge du Festival d'Avignon pour décrypter les enjeux de la loi NOTRe, adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015, et sur laquelle se sont concentrés tous les débats des élus à la culture dans la cité des Papes.

A propos des droits culturels : sources, enjeux, points de vue ; document d'étape
FNCC
FNCC, juillet 2015. 36 p.

En janvier 2013 les élus de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture élaboraient le nouveau document d'orientation de la Fédération, où les droits culturels étaient posés au fondement de l'action culturelle. Dans ce dossier la FNCC propose un approfondissement de ce référentiel, notamment en rappelant les textes internationaux de référence sur les droits culturels et en présentant les points de vue des principaux contributeurs en la matière.

Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 103 de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels

Jean-Michel Lucas
Juillet 2015. 6 p.

«Même si le ministère de la culture n'en voulait pas, l'article 28A sur les droits culturels sera bien dans la loi NOTRe !!!! Mais comment s'y prendre pour l'appliquer correctement alors que beaucoup d'acteurs ne savent pas trop de quoi il retourne et que les directeurs de la culture des collectivités sont très nombreux à s'être montrés indifférents au changement ? Pour commencer à répondre à cette question de la mise en route concrète de la loi républicaine, je propose un petit guide pratique pour appliquer le « 28A ». 14 juillet 2015.»

Droits culturels, loi NOTRe et Unesco. A propos d'un communiqué de la sénatrice Catherine Morin-Desailly

FNCC
La Lettre d'Echanges n°136
FNCC, avril 2015. 2 p.

Le 25 mars, la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly (UDI) a publié un communiqué déplorant « le "détricotage" par l'Assemblée nationale des dispositions du projet de loi NOTRe adoptées par le Sénat ». Elle lance un appel à une remobilisation des parlementaires à l'occasion de l'examen de la loi en deuxième lecture.

A NOTER

Un fil rouge dans la concertation régionale du spectacle en Rhône-Alpes
Jean-Michel Lucas.
La Nacre, 2015. p. 3 à 26

Le potentiel social des droits culturels

Patrice Meyer-Bisch
Cedias
Vie sociale n°5
ERES, 2014. P.11 à 25.

Le rapport des travailleurs sociaux à l'art demeure plus culturel qu'artistique. Partant de ce constat, nous montrons que la dissolution de l'art dans le discours culturel est un obstacle à la compréhension de la spécificité de l'art, de son autonomie, de son opposition au social dont nous parle Theodor W. Adorno. Nous proposons au travail social d'investir le vaste domaine qui s'étend des connaissances sensibles à la science esthétique, et de l'adjoindre à son épistémologie en construction. Nous illustrons notre propos en décrivant deux actions menées avec des travailleurs sociaux en formation : la première qui mobilise les ressources de l'art contemporain pour soumettre à l'analyse les objets par lesquels passe l'intervention sociale, la seconde qui projette de renouveler la recherche par la prise en compte de formes visuelles du savoir.

» Résumé en ligne.

Les droits culturels, des droits de l'homme aux droits constitutionnels

Le Journal de Culture & Démocratie n° 36,
novembre 2014.

Numéro spécial du journal de Culture et démocratie entièrement consacré aux droits culturels.

Les droits de l'homme, une grammaire du développement

Johanne Bouchard, Stefania Gandolfi et Patrice Meyer-Bisch
L'Harmattan, 2014, 294 p.

Les libertés s'écrivent et leur ensemble forme une grammaire, c'est le principe même de la démocratie. Si les droits de l'homme constituent le système international actuellement le plus abouti de règles pour écrire les libertés dans tout système politique et juridique, son écriture n'est pas achevée. Cet ouvrage constitue les actes du colloque « Le droit au développement des libertés : première responsabilité de la coopération internationale » qui s'est tenu à Bergame du 25 au 27 octobre 2012.

Définir les droits culturels [Document de travail]
Patrice Meyer-Bisch

Unesco, février 2010. 15 p.

Dans le cadre du séminaire: « Pour une mise en œuvre des droits culturels : nature, enjeux et défis ».

Déclarer les droits culturels : commentaire de la Déclaration de Fribourg

Patrice Meyer-Bisch et Mylène Bidault
Schulthess Verlag, Zürich. 2010

Le présent commentaire de la Déclaration de Fribourg, article par article, développe systématiquement la portée de ces droits et démontre la fonction centrale des droits culturels dans le développement.

DROITS CULTURELS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Itinéraires – Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

Paideia 4D+
IIEDH et Réseau Culture 21
Juillet 2015. 116 p.

Publication de la deuxième année de la démarche Paideia avec : l'Ardèche, le Nord, la Gironde, le Territoire-de-Belfort, la Manche, l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Transfo et la région Auvergne, le Pays de Vichy.

« Itinéraires » trace le chemin parcouru par cette démarche depuis la publication de Belfort sortie en février 2014. Cette seconde période est symbolisée par l'« Appel pour une démocratie de proximité », lancé au cœur du débat sur la redéfinition des compétences des collectivités territoriales.

Interventions sociales : territoires et droits culturels : que veut-on, comme travail social et médico-social aujourd'hui ?

Conseil général de l'Ardèche
Ardèche, juin 2014. 12 p.

Texte d'intention du Conseil Général de l'Ardèche écrit dans le cadre d'une contribution interdépartementale dans la démarche des droits culturels (Projet Paideia 4D). Le terme travail social inclut la pratique des travailleurs sociaux et des travailleurs médico-sociaux. Le plan d'action opérationnel reste à élaborer.

**Réaliser les droits culturels dans les territoires ? :
Journée de restitution du projet « Observation
de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de
l'agglomération lyonnaise »**

**CCO, Culture pour tous
Mai 2014. 32 p.**

La journée de restitution des travaux du Laboratoire des droits culturels de l'agglomération lyonnaise s'est tenue le 27 mai 2014 au Palais du Travail de Villeurbanne.

Le livret distribué aux participants présente le programme de la rencontre enrichi de la documentation nécessaire au bon déroulement des travaux de la journée et des documents d'approfondissement sur la démarche : des textes fondamentaux sur les droits culturels, une présentation de la dynamique lyonnaise, ses résultats, la méthode de travail et les perspectives.

Dont l'intervention de Luc Carton lors de cette journée intitulée :

[Lire les territoires au regard des droits culturels : quels enjeux ?](#)

Du droit à la culture aux droits culturels

**Paideia 4D
Réseau Culture 21 et IIEDH
14 mars 2014. 103 p.**

Restitution de la première année de la démarche interdépartementale d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels.

Cette publication est le résultat d'un travail collectif. Elle permet de partager les étapes de travail, la méthode d'observation et de nombreux témoignages d'expériences de participants sur les bénéfices de ces travaux, mais aussi sur les chantiers à ouvrir.

Document d'orientation politique de la FNCC : des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires

FNCC, janvier 2013. 3 p.

STRUCTURES DE CRÉATION ET DE DIFFUSION ET DROITS CULTURELS

Les droits culturels et les libertés artistiques ne sont pas antinomiques !

**Farida Shaheed
Revue Nectart n°1
Editions de l'Attribut, 2^{ème} semestre 2015. p. 92 à 98.**

Les libertés d'expression artistique font partie des droits culturels (et de droits humains). Les opposer témoigne d'une incompréhension de ce en quoi consistent les droits culturels. Dont l'ambition est aussi de promouvoir la protection des intérêts moraux et matériels des auteurs, ou encore les droits pour chaque individu d'accéder à l'espace public et de participer à la vie culturelle.

Éléments du débat parlementaire sur la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

**Syndeac
Syndeac, 10 mars 2015.**

Culture et Territoires : vers de nouvelles coopérations des acteurs artistiques et culturels ?

**Conseil général de l'Ardèche, Observatoire des politiques culturelles
Observatoires des politiques culturelles, 2013.
104 p.**

Dont l'article suivant :

[La culture pour construire un territoire : intégrer l'idée d'un environnement culturel](#)

Palmira Picon-Archier. p. 80 à 89

Contribution de l'UFISC dans le cadre de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle

UFISC, 2012 (?). 6 p.

Toutes les ressources de cette fiche Mémo sont également disponibles en ligne via l'outil pearltrees : [ici](#)

LA NACRE SUR LE WEB

 www.la-nacre.org

 [la.nacre](https://www.facebook.com/la.nacre)

 [la_nacre](https://twitter.com/la_nacre)



BIBLIOTHÈQUES

**« Équipe bibliothèque » et « responsabilité bibliothèque ». Intervention de Hervé Reynaud dans le cadre de la journée d'étude « Les bibliothèques sont-elles solubles dans la réforme territoriale ? » organisée par l'ABF
FNCC
Lettre d'échanges n°132
FNCC, décembre 2014. 2 p.**

LA NACRE // OCTOBRE 2015

EDITEUR La Nacre
DIRECTEUR DE PUBLICATION Nicolas Riedel

La Nacre est soutenue par la Région Rhône-Alpes et le ministère de la Culture et de la Communication/Drac Rhône-Alpes.

Rhône-Alpes 



LA NACRE

33 cours de la Liberté
69003 Lyon
Tél : 04.26.20.55.55
contact@la-nacre.org
www.la-nacre.org
www.facebook.com/la.nacre
www.twitter.com/la_nacre